

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE M

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■					
		p1	communautaire récréatif		■				
		u1	utilité publique légère		■				
	LOE- MENTS		Nombre de logements	min.	1	0			
		Nombre de logements	max.	1	0				
ISOLÉ		Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--				
		Largeur minimum	(m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	(2)	--					
	Largeur minimum	(m)	30	--					
	Profondeur minimum	(m)	45	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	6	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	12	--				
		Arrière minimum	(m)	8	--				
		Espace naturel	(%)	40	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
	DISPOSITIONS SPÉCIALES			(1)					
ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:		2009-U53		333					
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:		2009-U54							
MISE À JOUR:		mars-24							



ZONE: Ha 333
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
 (1) PIIA 002 - Implantation en montagne
 (2) Terrain partiellement desservi : 2500 m2
 Terrain totalement desservi : 2000 m2

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2024-U53-99	retrait h3,h4/ajout h1